



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maisons de retraite

Question écrite n° 2167

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la tres nette insuffisance du personnel dans les maisons de retraite et plus particulierement en section de cure medicale. Celui-ci est de plus confronte a des personnes agees dont l'etat de dependance requiert des soins et une attention soutenus.

Texte de la réponse

Pour les personnels des maisons de retraite medicalisees, la progression recente des forfaits de soins a favorise une evolution positive de la densite des personnels participant aux soins. Cette evolution s'est elevee a + 3,3 p. 100 en 1991, + 4,6 p. 100 en 1992, + 5 p. 100 en 1993. S'agissant des autres personnels, l'evolution du taux d'encadrement depend de la politique tarifaire des presidents de conseils generaux.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2167

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1593

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3649